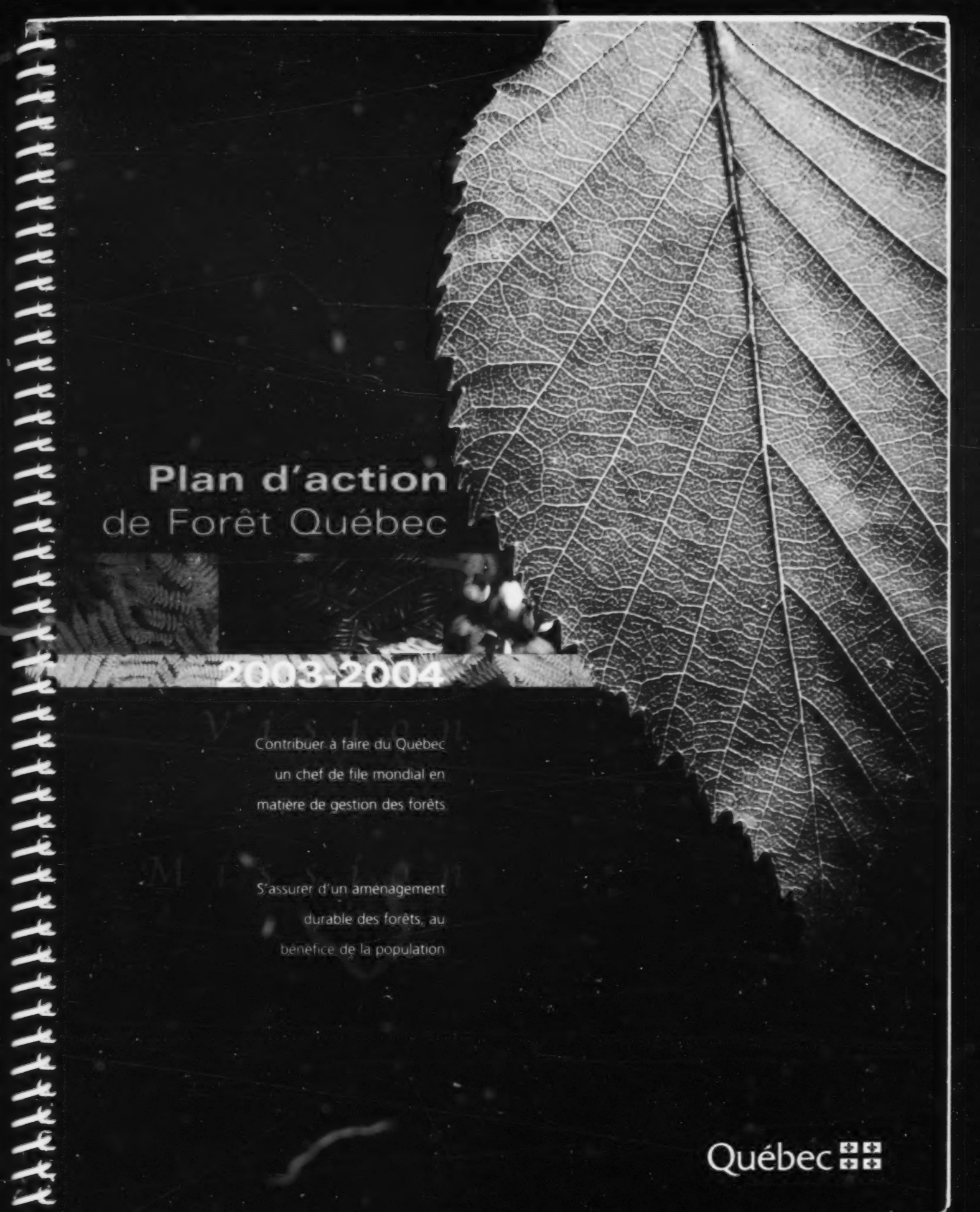

Plan d'action de Forêt Québec

2003-2004

Contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts

S'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population

Québec

104-01730/

Plan d'action

2003-2004

Forêt Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de la planification et des communications
5700, 4e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 866 CIYOYEN (1 866-248-6936)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN : 2-550-41212-5
ISSN papier : 1488-3686
ISSN en ligne : 1499-3546
Code de diffusion : 2003-3066

La publication est disponible dans Internet
http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission/foret/qc.jsp

Table des matières

Message du sous-ministre associé 3

1. Présentation de Forêt Québec 5
1.1 Mission et mandats 5
1.2 Organisation 5
1.3 Principaux dossiers 6
1.4 Produits et services 7
1.5 Clientèles 9
1.6 Principes de gestion 9

2. Orientations et objectifs stratégiques 10

3. Actions déterminantes et cibles du plan d'action 11

4. Ressources 15

5. Approbation du plan d'action 16

Liste des annexes 17
Annexe 1 - Organigramme 18
Annexe 2 - Mandat des directions 19
Annexe 3 - Liste des produits et services 20
Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle 21

Message du sous-ministre associé

Le Plan d'action 2003-2004 de Forêt Québec s'inscrit à l'intérieur du Plan stratégique 2001-2004 du ministère des Ressources naturelles, de la Faunes et des Parcs. Il présente d'abord l'organisation en décrivant sa mission, ses mandats, ses produits et services et sa clientèle. Le plan identifie les actions déterminantes qui seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques et fixe la cible de résultats.

L'année qui s'annonce sera marquée, d'une part, par une intensification des contrôles des interventions forestières réalisées par les industriels, axée principalement sur les traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits de coupe et la vérification du mesurage des bois récoltés. D'autre part, Forêt Québec entend donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec en réalisant les engagements pris lors de la Commission de l'administration publique et collaborera à toute commission d'étude gouvernementale visant à améliorer la confiance du public dans la gestion des forêts.

Pour que la mise en œuvre de ce plan d'action soit couronnée de succès, Forêt Québec compte sur la compétence et l'engagement de ses employés qui contribuent à faire du Québec un chef de file en matière de gestion forestière en s'assurant d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

Michel Bordeleau

Sous-ministre associé de *Forêt Québec*

1. Présentation de Forêt Québec

Forêt Québec est un secteur du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs qui met en œuvre les politiques et les programmes élaborés par le Secteur des forêts.

1.1 Mission et mandats

La **mission** de *Forêt Québec* est de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population. Pour ce faire, il accomplit les **mandats** suivants :

- Réaliser les inventaires forestiers (interprétation des photographies aériennes, cartographie et vérification sur le terrain) ;
- Effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- Produire (ou faire produire) les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- Réaliser ou superviser la planification forestière (calcul de la possibilité forestière, approbation des plans d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le suivi et le contrôle des interventions forestières réalisées par les industriels (mesures de protection du milieu forestier, activités d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le contrôle des prélèvements de la matière ligneuse (vérification du mesurage des bois récoltés et perception des droits d'utilisation des ressources forestières).

1.2 Organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : plus de 75 % de ses 1 600 employés exercent leurs activités dans 53 points de service répartis sur tout le territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent du sous-ministre associé, l'organisation est constituée de deux directions générales :

- La *Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants* chapeaute la *Direction de la recherche forestière*, la *Direction des inventaires forestiers* et la *Direction de la production des semences et des plants*, qui comprend six pépinières.
- La *Direction générale des services régionaux* est composée de la *Direction de l'assistance technique* et de 10 directions régionales qui comptent 48 bureaux régionaux et locaux pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie.

Les annexes 1 et 2 présentent l'organigramme et le mandat des directions.

1.3 Principaux dossiers

Forêt Québec intervient dans différents dossiers conformément à sa mission, dans le but de réaliser ses mandats. Les cinq principaux sont les suivants :

Programme d'amélioration des plants de reboisement

Les quelque 130 millions de plants requis annuellement pour le reboisement des forêts publiques et privées sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure.

Programme d'inventaire forestier et Système d'information écoforestière (SIEF)

Le troisième programme décennal d'inventaire forestier qui s'est terminé en mars 2003 couvre 567 000 km^2 de territoire. *Forêt Québec* rendra disponible l'ensemble de ces données dans le SIEF. Ce système intégré et polyvalent permet la gestion et la diffusion d'information du milieu forestier en utilisant la technologie de la géomatique et les données de la carte de base topographique du Québec. Le quatrième programme décennal d'inventaire forestier a débuté en avril 2003.

Programme de recherche forestière

La *Direction de la recherche forestière* est l'organisme de recherche sur la forêt le plus important au Québec. Le programme s'appuie également sur deux actions concertées avec le *Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies* (FQRNT), l'une couvrant les besoins d'ensemble en recherche forestière et l'autre couvrant plus spécifiquement la recherche en forêt boréale.

Contrôle de la réglementation

Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) précise les mesures à suivre. Il vise principalement trois objectifs :

- Protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier ;
- Garantir la comptabilité des travaux d'aménagement forestier avec le plan d'affectation des terres du domaine de l'État ;
- Assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier.

Renforcement des contrôles forestiers

Forêt Québec a mis en place un processus de vérification qualitative et quantitative des activités d'aménagement forestier accomplies par les industriels, pour concourir à l'atteinte de l'objectif du rendement soutenu de la forêt. Les résultats servent notamment à autoriser, s'il y a lieu, les crédits déductibles des droits de coupe et à faire appliquer des correctifs aux travaux.

1.4 Produits et services

Forêt Québec offre vingt et un produits et services qui se regroupent en six grandes familles :

Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficience de l'aménagement durable des forêts et pour accroître les retombées économiques.

Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont intégrées à un système géomatique. Ce système compile des données recueillies lors des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et à l'identification d'indicateurs de développement forestier durable.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1 / 20 000 et 1 / 50 000, districts écologiques à l'échelle 1 / 250 000, dépôts de surface à l'échelle 1 / 50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les guides de reconnaissance des types écologiques renferment l'information requise pour déterminer le type écologique à partir des clés d'identification du milieu physique, du couvert arborescent, des groupes d'espèces indicatrices, des végétations potentielles, des dépôts de surface et des fiches d'identification des espèces de sous-bois.

Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées. Ces semences sont produites de plus en plus à partir de vergers à graines et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipient ou à racines nues, tant dans les pépinières publiques, qui effectuent 30 % de la production, que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des semences et des plants.

Interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'intervention forestière (PAIF). Ces trois types[1] de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par *Forêt Québec* est partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de CAAF. Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier.

La planification est le fondement de l'émission des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la quantité de la ressource prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les détenteurs de CAAF. Les industriels sont responsables de produire un rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions au plan forestier. Les suivis effectués par l'industrie sont vérifiés par *Forêt Québec*. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes d'acceptation, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements escomptés. *Forêt Québec* contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).

L'approbation des plans d'aménagement et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources du milieu.

Développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois, en fournissant l'information pertinente. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle collabore à la préparation des conventions d'aménagement forestier et des ententes de développement régional.

Programmes d'aide financière

La gestion des programmes d'aide financière favorise la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Elle permet aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) et le *Programme de création d'emplois en forêt*.

L'annexe 3 présente une liste détaillée des produits et services.

1. À compter du 1er avril 2005, la forme et la teneur des plans seront ajustées pour se conformer aux modifications apportées à la Loi sur les forêts en 2001.

1.5 Clientèles

Les produits et services offerts par *Forêt Québec* sont principalement destinés aux utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
- les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de contrats d'aménagement forestier (CtAF) et de conventions de garantie de suppléance ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuets, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

De plus, certains produits et services offerts par *Forêt Québec* intéressent d'autres clientèles, tels les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche. Enfin, certaines administrations gouvernementales qui se préoccupent de la gestion des ressources et du développement économique font aussi appel à *Forêt Québec*.

1.6 Principes de gestion

Le présent plan d'action tient compte de la nécessité d'harmoniser le rôle de *Forêt Québec* avec les particularités régionales. Pour le mettre en œuvre, *Forêt Québec* a adopté les principes de gestion suivants :

- Assurer la transparence à tous les niveaux de l'organisation ;
- Favoriser la participation des employés de tous les niveaux par le truchement de nombreux comités d'organisation du travail ;
- Favoriser le travail en équipe, essentiel à la cohérence, grâce à des comités d'intégration et de gestion ;
- Axer la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

2. Orientations et objectifs stratégiques

Les orientations stratégiques du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs sont basées sur le principe suivant : la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles continuera d'être une priorité pour les Québécois et un puissant moteur pour l'économie du Québec.

Conséquemment, le Ministère a retenu cinq orientations qui permettront de contribuer à l'enrichissement de la population québécoise :

- Offrir des services de qualité aux citoyens ;
- Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources ;
- Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources ;
- Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise ;
- Contribuer au respect de l'environnement.

Forêt Québec souscrit à ces orientations et y contribuera en guidant ses actions sur les six **objectifs stratégiques** suivants :

- Améliorer les services à la clientèle ;
- Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles ;
- Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources naturelles ;
- Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources, en s'assurant du rendement soutenu des forêts du domaine de l'État ;
- Favoriser la diversité des usages sur le territoire public en s'assurant du rendement soutenu des forêts du domaine de l'État ;
- Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

3. Actions déterminantes et cibles du plan d'action

Forêt Québec entend mettre en œuvre 12 actions déterminantes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques ministériels et mesurer sa performance par rapport aux cibles fixées pour 2003-2004. Par ailleurs, *Forêt Québec* rendra compte du coût de revient de ses activités principales et fera état de quatre résultats en lien avec sa mission, notamment en mesurant la conformité des interventions forestières des industriels (ces quatre cibles apparaissent en caractère gras).

L'annexe 4 présente la liste des indicateurs par produits et services et par clientèle.

Objectif stratégique

Améliorer la qualité des services à la clientèle

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Adhérer aux objectifs de qualité de la *Déclaration de services aux citoyens* : - Accueillir les visiteurs dans un délai de 10 minutes ; - Répondre à une lettre dans un délai de 10 jours ; - Accuser réception d'un courriel dans un délai d'un jour ; - Accuser réception d'une plainte écrite dans un délai de 5 jours.	*1.* Atteindre un taux de respect des délais de service de 100 % pour chacun des 4 engagements.
Mettre en œuvre le plan d'action déposé à la *Commission de l'administration publique* à la suite du *Rapport du Vérificateur général du Québec* sur la gestion des forêts publiques.	*2.* Atteindre les résultats prévus pour 2003-2004.

Objectif stratégique

Poursuivre l'acquisition de connaissances

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Débuter le quatrième programme décennal d'inventaire forestier.	*3.* Débuter le quatrième programme[2]. *Mesurer le coût de réalisation par km².*

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Acquérir et diffuser les connaissances pertinentes à l'aménagement durable et à la gestion des forêts.	*4.* Réaliser les activités planifiées de recherche forestière.
Développer des systèmes d'information, rendre disponibles des publications et données officielles ainsi que des guides et outils de connaissance relatifs aux forêts et à l'industrie forestière.	*5.* Faire passer de 30 % à 56 %[3] la proportion du territoire couvert par les guides de reconnaissance des types écologiques.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Poursuivre les programmes d'aide financière et les activités visant notamment à augmenter le rendement des forêts et à favoriser la création d'emplois.	***6.* Mesurer la proportion des activités financées dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.**
Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement.	*7.* Faire passer de 52 % à 60 % la proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement. *Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de 120 cm³ et moins.* *Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de plus de 120 cm³.*

2. Les résultats pour cet indicateur ne seront disponibles qu'à partir de l'année 2005-2006 considérant les différentes étapes du processus d'acquisition d'informations préalables et nécessaires à la réalisation de l'inventaire forestier.
3. Le territoire à couvrir par les guides de reconnaissance des types écologiques correspond au territoire forestier productif (764 800 km²).

Objectif stratégique

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public en s'assurant du rendement soutenu des forêts du domaine de l'État

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Déterminer la possibilité forestière et développer les outils afférents.	*8.* Réaliser les activités prévues dans les délais requis[4]. *Mesurer le coût des calculs de possibilité forestière par km².*
Effectuer le suivi et le contrôle des activités d'aménagement forestier (travaux sylvicoles) pour s'assurer de la conformité aux normes établies.	*9.* Réaliser un suivi terrain des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : *9.1* Vérifier, après traitement, 50 % des superficies ; *9.2* Vérifier, après traitement, 30 % des superficies au moyen du suivi parallèle ; *9.3* Vérifier les contours de 20 % des superficies traitées[5]. *Mesurer le coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés.* *Mesurer le ratio du coût de vérification des TSAPD / crédits accordés.* ***10.* Mesurer le taux de conformité aux normes d'acceptation[6] des interventions forestières réalisées par les industriels.**
Effectuer le suivi et le contrôle des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu).	***11.* Mesurer le taux de conformité aux normes de rendement[7] des interventions forestières réalisées par les industriels pour 5 traitements sylvicoles[8].**
Effectuer le suivi et le contrôle des interventions de prélèvement de la matière ligneuse.	*12.* Réaliser les objectifs de vérification[9] du mesurage des bois récoltés. *Mesurer le coût de vérification du mesurage par m³ de bois récolté.* *Mesurer le ratio du coût de vérification du mesurage / redevances brutes.*

4. Forêt Québec réalisera les activités prévues, pour chacune des unités d'aménagement forestier, afin que les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) soient produits par les bénéficiaires de contrat dans les délais requis.
5. La vérification des contours consiste à s'assurer de l'exactitude des superficies déclarées par les bénéficiaires de contrat.
6. Les normes d'acceptation font référence au document *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits.*
7. Les normes de rendement font référence au document *Manuel d'aménagement forestier.*
8. Les 5 traitements sylvicoles sont les suivants : coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe de régénération, coupe de jardinage (trouées, parquets), plantation et regarnis.
9. Les objectifs de vérification sont établis en fonction des autorisations de mesurage émises, en cours d'année, aux titulaires des permis d'intervention forestière. La vérification comprend des actes en dehors des heures normales de travail et celle applicable au transport des bois est établie en fonction d'un calendrier historique.

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante	*Cible 2003-2004*
Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et faire le bilan des suivis et contrôles, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration (lorsque requis).	*13.* Réaliser les objectifs de vérification[10] du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). *Mesurer le coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté.* *14.* Rencontrer tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 87 %. ***15.* Mesurer le taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels.**

10. Les méthodes de vérification sont décrites dans le *Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.*

4. Ressources

Pour atteindre ses objectifs, *Forêt Québec* compte sur un personnel compétent dont les deux tiers sont spécialisés en foresterie ou dans des domaines connexes. Pour l'année 2003-2004, *Forêt Québec* dispose d'un budget total de 245,6 millions de dollars dont 192,3 millions de dollars et 1 614 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services. À ces montants, s'ajoute le coût des services corporatifs fournis par le Ministère en matière de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Produits et services	*Budget (en millions de $)*	*Effectif (ETC)*
Résultats de recherche	19,0	159
Inventaires forestiers	21,0	110
Semences et plants de reboisement	44,0	392
Interventions en forêt publique	84,3	883
Développement forestier et de l'emploi	4,5	51
Programmes d'aide financière	19,5	19
Sous-total des produits et services	**192,3**	**1 614**
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	18,8	–
Programmes (création d'emplois, forêt privée, autres)	34,5	–
TOTAL	**245,6**	**1 614**

Par ailleurs, *Forêt Québec* assure la perception des droits d'utilisation de la ressource forestière :

Prévision pour l'année 2003-2004	*(en millions de $)*
Revenus bruts	334,8
Crédits de droits de coupe	246,1

5. Approbation du plan d'action

Le Plan d'action 2003-2004 de *Forêt Québec* a été soumis au sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Michel Boivin, qui l'a approuvé le 17 octobre 2003, à Québec.

Michel Boivin

Sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Liste des annexes

1. *Organigramme*
2. *Mandat des directions*
3. *Liste des indicateurs*
4. *Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle*

Annexe 1 - Organigramme

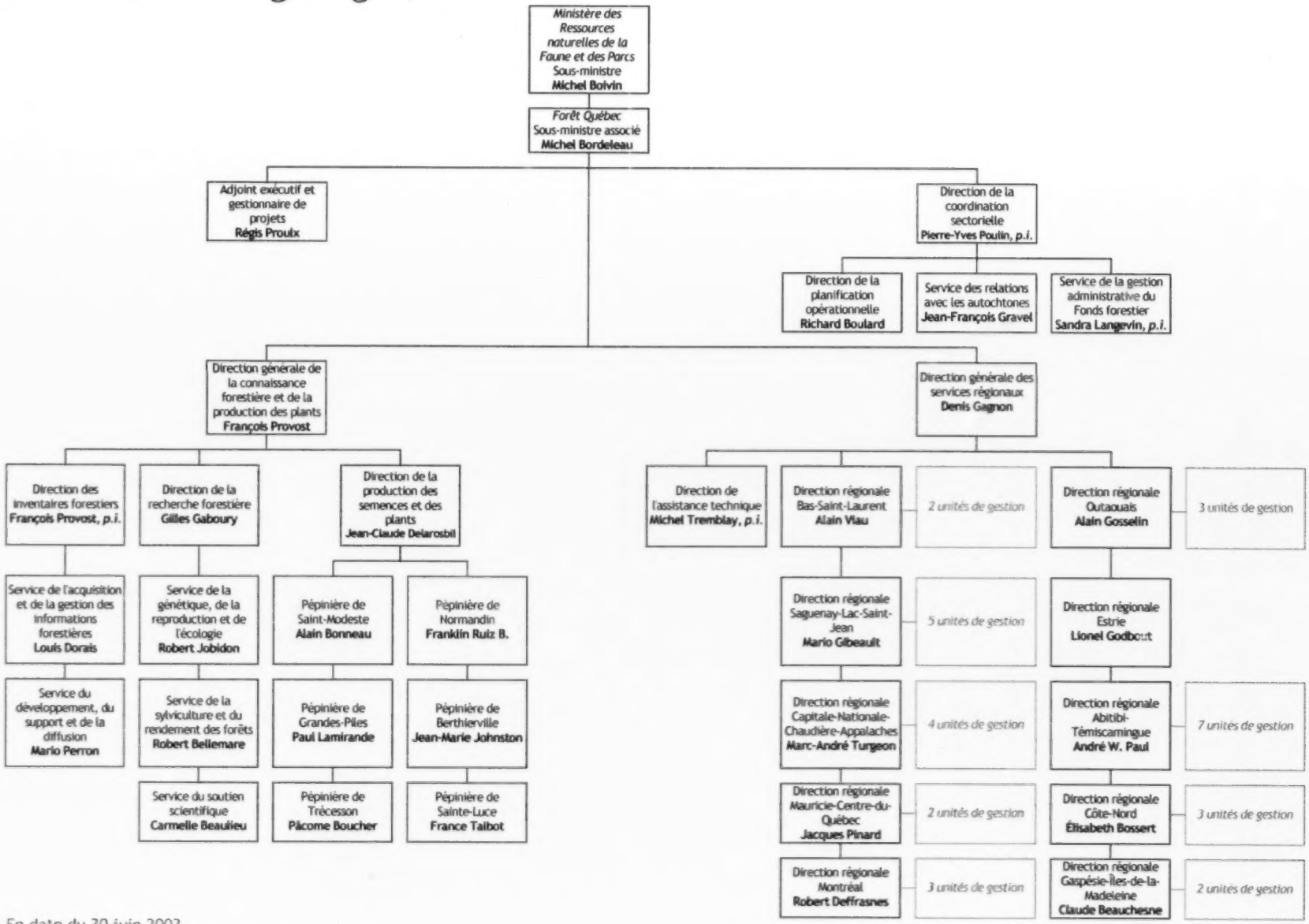

En date du 30 juin 2003

Annexe 2 - Mandat des directions

Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré, avec sa *Direction générale des services régionaux* qui chapeaute *la Direction de l'assistance technique* ainsi que les 10 directions régionales, composées de 48 bureaux régionaux et locaux. *Forêt Québec* compte également trois directions centrales : la *Direction de la recherche forestière*, la *Direction des inventaires forestiers* et la *Direction de la production des semences et des plants* qui forment la *Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants*. Enfin, les unités de soutien qui relèvent de la *Direction de la coordination sectorielle* offrent les services de d'assistance à la gestion, de relations avec les autochtones, de gestion administrative du Fonds forestier et d'expertise dans les domaines stratégiques.

La Direction générale des services régionaux

Les dix directions régionales sont les portes d'entrée pour la clientèle en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion forestière, dont la détermination de la possibilité forestière, la supervision, l'analyse et l'approbation des plans d'aménagement forestier, ainsi que le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent donc acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La *Direction de l'assistance technique* seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants

La *Direction de la recherche forestière* planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, elle assure la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La *Direction des inventaires forestiers* fournit l'expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers, qui permettent de définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille diverses données d'inventaire, compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de ses divers groupes de clients.

La *Direction de la production des semences et des plants* chapeaute 6 pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 130 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.

Annexe 3 - Liste des produits et services

1. *Résultats de recherche*

   - Résultats de recherche et développement

2. *Inventaires forestiers*

   - Données et cartes écoforestières
   - Guides de reconnaissance des types écologiques

3. *Semences et plants de reboisement*

   - Semences forestières
   - Plants de reboisement

4. *Interventions en forêt publique*

   - Documents relatifs aux droits d'usage[11]
   - Rapport des possibilités forestières et du rendement des forêts
   - Plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier approuvés
   - Permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
   - Permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier[12]
   - Bilan des suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier (traitements sylvicoles)
   - Bilan du contrôle des prélèvements de la matière ligneuse
   - Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale
   - Voirie forestière
   - Dossiers d'infraction

5. *Développement forestier et de l'emploi*

   - Expertise en matière de développement régional
   - Données et informations résultant des consultations du milieu
   - Promotion de l'aménagement forestier durable, du développement économique et des produits forestiers

6. *Programmes d'aide financière*

   - Aide à la mise en valeur de la forêt privée
   - Programme de création d'emplois en forêt
   - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

---

11. Permis d'usine de transformation du bois ; contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ; contrat d'aménagement forestier ; garantie de suppléance ; convention d'aménagement forestier ; convention pour une forêt d'enseignement et de recherche ; convention pour une forêt d'expérimentation ; entente de développement régional.
12. Approvisionnement d'usine de transformation du bois à des fins de production énergétique ou métallurgique ; récolte d'arbustes et d'arbrisseaux ; expérimentation et recherche ; aménagement faunique, récréatif ou agricole ; récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ; récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ; culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ; travaux d'utilité publique ; activités minières.

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle

Produits et services / activités	Indicateur de performance		Indicateur de résultats (en lien avec la mission)
	Efficacité	Efficience	
Inventaires forestiers	• Taux de réalisation du 4e programme d'inventaire forestier • Proportion de territoire couvert par les guides de reconnaissance des types écologiques	• Coût de réalisation par km^2	–
Recherche forestière	• Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière	–	–
Semences et plants de reboisement	• Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement	• Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de : - 120 cm^3 et moins - plus de 120 cm^3	–
Interventions en forêt publique			
Planification forestière	• Taux de réalisation des calculs de possibilité forestière	• Coût des calculs de possibilité forestière par km^2	–
Suivi et contrôle des activités d'aménagement forestier	• Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) • Taux de réalisation des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés	• Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés • Coût de vérification du mesurage par m^3 de bois récolté	• Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels • Ratio : coût de vérification des TSAPD / crédits accordés • Ratio : coût de vérification du mesurage / redevances brutes • Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels
Suivi et contrôle des mesures de protection de l'environnement	• Taux de réalisation des objectifs de vérification du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI) • Taux de réalisation des objectifs d'intervention visant l'amélioration de la performance des industriels	• Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté	• Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels
Développement forestier et de l'emploi & Programmes d'aide financière	–	–	• Proportion des activités financées dans le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse

Clientèle	Indicateur de délais de service	Indicateur d'amélioration de la qualité
• Bénéficiaires de CAAF • Bénéficiaires de conventions et contrats • Organismes liés à la gestion de la forêt privée • Industriels (bois, papier, autres) • Producteurs de bois de chauffage et utilisateurs des autres ressources • Citoyens (bois de chauffage domestique) • Administrations locales et régionales • Communautés autochtones	• Taux de respect des délais de service (pour chacun des 4 engagements) : - Accueil des visiteurs en moins de 10 minutes - Réponse à la correspondance en moins de 10 jours - Accusé réception du courrier électronique en moins d'un jour - Accusé réception d'une plainte écrite en moins de 5 jours	• Taux de réalisation des activités sous la responsabilité de *Forêt Québec* relativement à la mise en œuvre du plan d'action déposé à la *Commission de l'administration publique* à la suite du *Rapport du Vérificateur général du Québec* sur la gestion des forêts publiques.

Forêt Québec 880, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1S 4X4 Tél. : (418) 627-8652

BUREAUX RÉGIONAUX ET LOCAUX

Bas-Saint-Laurent (01)
Bureau régional **(418) 727-3788**
92, 2e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Rimouski	(418) 727-3710
Rivière-du-Loup	(418) 862-8213
Amqui	(418) 629-3068
Pépinière de Sainte-Luce	(418) 739-4819
Pépinière de Saint-Modeste	(418) 862-5511

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
Bureau régional **(418) 695-8125**
3950, boul. Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Chicoutimi	(418) 698-3660
Saint-Félicien	(418) 679-8671
Roberval	(418) 275-2461
Alma	(418) 668-8319
Dolbeau-Mistassini	(418) 276-1400
Pépinière de Normandin	(418) 274-7052

Capitale-Nationale (03)
Bureau régional **(418) 643-4680**
1685, boul. Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	(418) 875-4266
La Malbaie	(418) 665-3721

Mauricie (04)
Bureau régional **(819) 371-6151**
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Shawinigan-Sud	(819) 536-2695
La Tuque	(819) 523-9566
Pépinière de Grandes-Piles	(819) 538-8691

Estrie (05)
Bureau régional **(819) 820-3190**
200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Montréal (06)
Bureau régional **(514) 873-2140**
545, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Outaouais (07)
Bureau régional **(819) 772-3487**
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Hull (Québec) J8X 4C2

Fort-Coulonge	(819) 683-2626
Buckingham	(819) 986-1280
Maniwaki	(819) 449-3333

Abitibi-Témiscamingue (08)
Bureau régional **(819) 763-3407**
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Ville-Marie	(819) 629-6494
Rouyn-Noranda	(819) 763-3388
Val-d'Or	(819) 354-4611
Senneterre	(819) 737-2350
La Sarre	(819) 339-7521
Amos	(819) 444-5238
Pépinière de Trécesson (Amos)	(819) 444-5447

Côte-Nord (09)
Bureau régional **(418) 295-4676**
625, boul. Laflèche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Les Escoumins	(418) 233-2232
Forestville	(418) 587-4445
Baie-Comeau	(418) 295-4567
Sept-Îles	(418) 964-8676
Havre-Saint-Pierre	(418) 538-2950

Nord-du-Québec (10)

Chibougamau	(418) 748-2647
Lebel-sur-Quévillon	(418) 755-4838

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
Bureau régional **(418) 388-2125**
195, boul. Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Caplan	(418) 388-2125
Gaspé	(418) 360-8371
Sainte-Anne-des-Monts	(418) 763-5581

Chaudières-Appalaches (12)

Saint-Georges	(418) 226-3400
L'Isletville	(418) 247-3972

Lanaudière (14)

Sainte-Émilie-de-l'Énergie	(450) 886-0916
Pépinière de Berthierville	(450) 836-3787

Laurentides (15)

Mont-Tremblant	(819) 425-6375
Mont-Laurier	(819) 623-5781

Montérégie (16)

Granby	(450) 776-7262

Centre-du-Québec (17)

Victoriaville	(819) 752-9754

AUTRES BUREAUX DE *FORÊT QUÉBEC*

Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8 (418) 643-7994

AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES 880, chemin Sainte-Foy

Direction générale des services régionaux	(418) 627-8652
Direction des inventaires forestiers	(418) 627-8669
Direction de la production des semences et des plants	(418) 627-8660
Direction de l'assistance technique	(418) 627-8656
Direction de la coordination sectorielle	(418) 627-8652

SERVICE AUX CITOYENS

Vous écouter pour mieux vous répondre

Vos remarques et vos commentaires sont importants ; n'hésitez pas à nous en faire part. De plus, si vous croyez que vos démarches n'ont pas été accueillies avec toute l'attention désirée, vous pouvez nous contacter par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par téléphone :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Service aux citoyens
5700, 4e Avenue Ouest, local B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Courrier électronique :
service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mrnfp.gouv.qc.ca

Télécopieur : (418) 643-0720

Région de la Capitale-Nationale :	(418) 627-8600
Ailleurs au Québec :	1 866 CITOYEN 1 866 248-6936
Heures régulières de bureau :	Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec